

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

Direction des routes et de l'aménagement

Service entretien et exploitation des routes

Bureaux :

15 bd Jean Moulin
16000 ANGOULÊME
Téléphone : 05 16 09 75 51

Madame la Préfète de la Charente
SCPPAT/bureau de l'environnement
7-9 rue de la Préfecture
CS 92301
16023 ANGOULEME CEDEX

ANGOULEME, le 14 SEP. 2023

A l'attention de Nathalie PRUNIER

Affaire suivie par : Romain MICHELET
Ligne directe : 05 16 09 75 53
Nos réf : 2023-09-970
PJ : 3

Madame la Préfète,

Vous sollicitez l'avis du Département de la Charente, dans le cadre d'un dossier relatif au dépôt de permis de construire (PC 016 384 21 W0010), établi par la société CS de la Grolle (VALECO), pour la construction et l'exploitation d'un parc photovoltaïque au sol dans la commune de Touvérac au lieu-dit « la Grolle ». Ce projet est situé sur les parcelles cadastrées ZC 4 et 5 pour une surface clôturée de 4,5 hectares.

Le projet sera composé de 8 694 modules, d'une puissance unitaire de 560 Wc, d'un poste de transformation combiné à un poste de livraison, et d'une réserve incendie de 30 m³. La puissance totale envisagée est de 7,87 Mwc.

Tout d'abord, le Département devra être consulté pour établir les différentes prescriptions nécessaires au raccordement au réseau électrique qui devra emprunter le réseau routier départemental. Pour ce faire, votre interlocuteur privilégié sera l'agence départementale de l'aménagement de Montmoreau (tél : 05.16.09.50.34).

Sur l'implantation du parc photovoltaïque, nous n'avons pas d'opposition sur sa localisation. En revanche, elle est soumise à un certain nombre de réserves qui ont fait l'objet d'un avis le 27 mai 2020 puis le 19 septembre 2022, que vous voudrez bien trouver en pièce-jointe.

La zone d'implantation est bordée par la route départementale (RD) 2 et la RD 910. On note la présence de l'échangeur route nationale (RN) 10 / RD 2 à proximité avec un PS qui franchit la RN 10 (gestion DIRA). Pour ce type de projet, les transports exceptionnels sont rares et un avis devra le cas échéant être sollicité auprès de la DIRA.

Par ailleurs, l'accès aujourd'hui mentionné sur le plan de la demande, sur la RD 2, dans la courbe, avec des soucis de visibilité et sur l'axe reliant l'échangeur de la RN 10, n'est pas judicieusement implanté. **Aussi nous exigeons son déplacement le long de la RD 910** à la hauteur de l'amorce de la pointe d'îlot matérialisée en zébra en direction du Tâtre, où le trafic est moindre, l'infrastructure appropriée, et la visibilité parfaite.

Un état des lieux préalable sur la RD 2 et la RD 910 est nécessaire, notamment afin de régler cette question des accès.

.../...

Pour information, le règlement de voirie départementale fixe des distances de visibilité de 150 m (strict minimum) à 200 m (idéal) de part et d'autre des accès aux sites.

Enfin le règlement de voirie départementale prescrit des reculs minima pour les nouvelles plantations. Ces reculs sont applicables depuis la limite du domaine public.

Pour ce qui concerne le raccordement au réseau électrique, il se fera à proximité immédiate du site. Je n'ai pas de remarque particulière à formuler sur ce point précis.

Au regard des compétences plus larges du Département, j'attire votre attention sur les préconisations à respecter ou les informations susceptibles d'être reprises dans l'étude d'impact sur l'environnement et notamment les éléments suivants :

Les parcelles du projet cadastrées ZC 4, 5, 6, 7 et 8 (Touvérac) ont été créées par l'aménagement foncier agricole, forestier et environnemental (AFAFE) des communes de Touvérac, Bors-de-Baigne et Condéon (avec extension dans le territoire des communes de Baignes-Sainte-Radegonde, Chantillac, Le Tâtre et Reignac) dont l'opération a été clôturée le 18 janvier 2017. Cet AFAFE a été mené dans le cadre de la mise à deux fois deux voies de la RN 10 entre Reignac et Chevanceaux.

Il convient de rappeler la présence d'un ouvrage hydraulique et de passage inférieur à faune (petite et grande) dans l'emprise de la RN 10 entre les parcelles ZC 3 et 40 (Touvérac) ; le projet routier, comprenant le rétablissement du corridor, ainsi que le projet de nouveau parcellaire ayant été soumis à étude d'impact.

Une réflexion est engagée par le Département de la Charente pour labelliser le site « Landes et carrières de Touvérac » en Espace naturel sensible (ENS) du fait des richesses écologiques présentes, soit :

- les zones humides (roselières, fourrés à Piment royal, zone tourbeuse, prairies à joncs),
- les pelouses siliceuses,
- les landes allant des faciès tourbeux, humides, mésophiles à secs,
- les boisements.

Pour information, ces habitats sont le lieu de reproduction, d'alimentation et de repos de nombreuses espèces animales. Sur Touvérac, on retrouve 11 espèces végétales et 87 espèces animales patrimoniales. Nous pouvons citer parmi elles la Leucorrhine à front blanc, libellule présentant un enjeu majeur sur le site de Touvérac, le Fadet des laïches, le Damier de lasuccise, la Fauvette pitchou, le Guêpier d'Europe, la Cistude d'Europe ou encore la Loutre d'Europe et le Vison d'Europe.

Par ailleurs, le Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée de la commune de Champagne Mouton est en cours de mise à jour.

Dans ce contexte, j'attire votre attention sur l'impérieuse nécessité de sauvegarder le patrimoine rural que constituent en partie les chemins ruraux

Enfin, vous trouverez en pièce jointe l'offre touristique référencée sur la commune de Touvérac.

Pour terminer, il convient de rappeler que conformément à l'article L131-8 du code de la voirie routière et à l'article 79 du règlement de voirie de la Charente : "Toutes les fois qu'une route départementale entretenue à l'état de viabilité est habituellement ou temporairement, soit empruntée par des véhicules dont la circulation entraîne des détériorations anormales, soit dégradée par des exploitations de mines, de carrières, de forêts, de site d'installation classée pour la protection de l'environnement ou de toute entreprise, il est imposé aux entrepreneurs ou propriétaires, des contributions spéciales, dont la quotité est proportionnée à la dégradation causée".

Ces contributions spéciales sont fixées par convention préalablement au début d'activité ou d'exploitation d'un site. Il en est de même pour les dérogations éventuelles, les contributions aux renforcements des voies empruntées, les itinéraires imposés pour la préservation du domaine public et/ou la sécurité des riverains et usagers des voies.

A défaut d'accord amiable et de convention, elles sont réglées annuellement sur la demande du Département par le Tribunal Administratif après expertise, et recouvrées comme en matière d'impôt direct.

Tels sont les éléments que je tenais à vous préciser.

Je vous prie d'agréer, Madame la Préfète, l'assurance de mes respectueuses salutations.

Pour le Président et par délégation
Le Directeur des Routes et de l'Aménagement



Nicolas BOURDET

Copies :

- ✓ ADA Montmoreau
- ✓ SEER/dossier "photovoltaïque"

| Nom | Adresse | Type | Description court | Spécialités | Particularités d'ouverture | Tarifs |
|--|--|----------------------|---|--|--|---|
| Mairie | Chez Brillouet 16360 - Touvérac | Entité juridique | | | Tous l'année Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h. Fermetures exceptionnelles les 1er janvier, Lundi de Pâques, Jeudi de l'Ascension, Lundi de Pentecôte, 1er mai, 8 mai, 14 juillet, 15 août, 1er novembre, 11 novembre et 25 décembre | |
| Communauté de Communes 48 Sud Charentais | Communauté des Communes 48 Sud Charentais 16360 - Touvérac | Commerces et service | Pôle principal de la communauté de communes des 48 Sud Charentais. | Type : Institutions administratives Sous-types : Communauté de Communes | | |
| Communauté des Communes 48 Sud Charentais | Le Vivier 16360 - Touvérac | Entité juridique | | | Tous l'année Lundi, jeudi et vendredi de 9h à 12h30. Le mardi de 14h à 18h. Fermetures exceptionnelles les 1er janvier, Lundi de Pâques, Jeudi de l'Ascension, Lundi de Pentecôte, 1er mai, 8 mai, 14 juillet, 15 août, 1er novembre, 11 novembre et 25 décembre | |
| Mairie de Touvérac | Chez Brillouet 16360 - Touvérac | Commerces et service | | Type : Institutions administratives Sous-types : Mairie | | |
| Casse Croûte Charentais | Rabouls La Grolle RN 10 16360 - Touvérac | Entité juridique | | | | |
| Le Bois Vert | 16360 - Touvérac | Entité juridique | | | | |
| Hôtel Le Bois Vert | Bois Vert 16360 - Touvérac | Hôtellerie | Hôtel de 5 chambres. | Type : Hôtel - Restaurant Nombre de chambres déclarées, par l'hôtelier : 5 | Restaurant | |
| Jacky Bodin | La Lande 16360 - Touvérac | Entité juridique | | | | |
| Cécile Laurent | 33 rue des Tillouls 16360 - Touvérac | Entité juridique | | | | |
| Union sportive balnéaire | 16360 - Touvérac | Entité juridique | | | | |
| Astour de Balignes - Sainte-Radegonde | 16360 - Touvérac | Territoire | | | | |
| Communauté de communes des 48 Sud-Charentais | Radegonde 16360 - Touvérac | Territoire | Producteur de pinenu et de cognac. Vente à la propriété. Propose des visites sur demande de la distillerie et des chais en anglais et espagnol ainsi que des démonstrations. | Statut de l'exploitant : Producteur Types de produits : Pinenu, Spiritueux, Cognac, Vins de liqueur | Toute l'année, tous les jours. | Tarifs non communiqués. |
| Pinenu Bodin | La Lande 16360 - Touvérac | Producteur | | | | |
| Salle socio-culturelle - Touvérac | Chez Brillouet 16360 - Touvérac | Équipement | | Activités : Location de selles Rubrique : Autres loisirs | Toute l'année. | |
| Aire de pique-nique de Touvérac | Place de la mairie 16360 - Touvérac | Équipement | Un changement misés de dernière minute ? Le vendredi de 10h à 12h30, il y aura un petit abri et deux tables de pique-nique pour déjeuner. Une fois le soleil retrouvé, vous pourrez faire une partie de pétanque à proximité sur le boulodrome de l'aire de pique-nique. C'est l'heurez Dridinet, une artiste peintre locale qui réalise des peintures originales affichées, cartes postales de sites touristiques connus et de personnalités de la vie quotidienne. | Type : Commerces Sous-types : Artisans, Peintre | Toute l'année. | Gratuit. |
| Dridinet | 16360 - Touvérac | Commerces et service | | | | |
| Sandrine Volvert | 16360 - Touvérac | Entité juridique | | | | |
| Geoffre Philippe | Le Pinneau 16360 - Touvérac | Entité juridique | | | | |
| Association Cycliste des 48 | Le Vivier 16360 - Touvérac | Entité juridique | | | | |
| Courait Lydie | 16360 - Touvérac | Entité juridique | | | | |
| Le Grill Compagnard | 2 place de l'Anclienne-Laiterie Le Vivier 16360 - Touvérac | Entité juridique | | | | |
| Déotable | 16360 - Touvérac | Entité juridique | | | | |
| Bethland | Pont Chevette 16360 - Touvérac | Entité juridique | | | | |
| Poly-Imprim | 16360 - Touvérac | Entité juridique | | | | |
| Intermarché | Route de Barbizieux 16360 - Touvérac | Entité juridique | | | | |
| Vet'Brad | 16360 - Touvérac | Entité juridique | | | | |
| Comité des fêtes de Touvérac | Chez Brillouet 16360 - Touvérac | Entité juridique | | | | |
| Casse Croûte Charentais | Rabouls La Grolle RN 10 16360 - Touvérac | Restauration | Voire restaurant Charentais offre aux visiteurs, ainsi qu'aux professionnels et particuliers, la possibilité de faire une pause repas au café. Accueil de bus et collectives possible. | Type : Restaurant 150 couverts Spécialités : Cuisine traditionnelle française Type : Hôtel - Restaurant | De 09/01 au 31/12 Ouvert tous les jours vendredi de 6h à 14h30 et de 18h à 22h30. Le samedi de 8h à 14h30 et de 18h à 22h30. Le dimanche de 10h à 15h. Clever, minimumement le midi les 4e jours fériés. | Parking, Parking privé |
| Le Bois Vert | Le Bois Vert 16360 - Touvérac | Restauration | Cuisine maison traditionnelle, service rapide tout au long de la journée. | Catégories : Restaurant traditionnel Spécialité : Fruits de mer, Cuisine traditionnelle française | Tous l'année Ouverture le lundi, mardi, mercredi et jeudi de 5h à 22h30. Le vendredi de 5h à 15h. | Parking, Parking autocar, Parking privé |

| | | | | | | | |
|---|--|---------------------|--|---|--|---|--------------|
| Le Grill Campagnard Charente Les Charentais | 2 place de l'ancienne-Laiterie Le Vivier 16360 - Touvénac | Restauration | Cuisine traditionnelle avec cuisson au feu de bois ... tous les amoureux de viandes ... nous vous attendons nombreux ! Restaurant à la carte / Formule du midi. | Type : Restaurant 32 couverts Catégories : Restaurant traditionnel, Grill / Bistro. | Du 03/01 au 23/12 Ouverture le mardi de 12h à 14h. Le mercredi, jeudi, vendredi et samedi de 12h à 14h et de 19h à 22h. | La formule de midi pour 15€ : C'est une entrée du jour + un plat du jour + dessert du jour changement quotidien, produits frais Formule valable uniquement le midi du mardi au vendredi (Pas d'axe à la carte mardi, dimanches). | Accès libre. |
| Brico 2 B | Le Vivier n°4, Place de l'Ancienne Laiterie 16360 - Touvénac | Commerce et service | Magasin de bricolage, électroménager, motoculture, S-A-V, Les prestations sont réalisées sur rendez-vous pris par téléphone. Les horaires d'après midi est possible via ce lien https://vaness- beauté-ambroisebooker.fr/ | Type : Commerces Sous-types : Bricolage, Divers autres commerces, quincaillerie, Matériel de jardiniculture / Matériel agricole Type : Commerces Sous-types : Beauté et bien être, Institut de beauté | Du 01/01 au 31/12, tous les lundis, mardis, mercredis, jeudis, vendredis et samedis, ouvert. | | |
| Vaness Beauté | 16 rue de la Bourbonnerie 16360 - Touvénac | Commerce et service | | | Du 01/01 au 31/12, tous les lundis, mardis, mercredis, jeudis, vendredis et samedis. | Climatisation, Parking | |
| Brico 2 B | Le Vivier 16360 - Touvénac | Entité juridique | | | | | |
| Formes et couleurs | 14 La Bourbonnerie 16360 - Touvénac | Commerce et service | Salon de coiffure mixte | Type : Commerces Sous-types : Beauté et bien être, Salon de coiffure | | | |
| Formes et couleurs | La Bourbonnerie 16360 - Touvénac | Entité juridique | | | | | |
| Polibou-Charentes | 86000 - Rolliers | Territoire | Ensemble des communes concernées par le contrat dans le 16 et le 17. Je suis en contact avec le 16 et le 17. Je suis en contact avec le 16 et le 17. | | | | |
| Zone Appellation Cognac | 16100 - Cognac | Territoire | lumière intenses qui revisitent les yeux et impressionnent les photos. Autrefois carrière d'argile, le site présente aujourd'hui un paysage insolite orné de beaux géocaches au détour de sentiers et de dénivelés lunaires où l'on découvre des bassins aux bords de cailloux veinés. | Catégories : Curiosité naturelle, Etang, Forêt Visite individuelle : Visites individuelles libres en permanence | Du 01/01 au 30/12. Formulaires exceptionnelles : Du 01/08 au 04/09 Parking, Parking gratuit | Accès libre. | |
| Pays du Sud-Charente | 9 place du Champ de Foire 16350 - Aubertaine-sur-Dronne | Territoire | | | | | |
| Les carrières de Touvénac | D131 16360 - Touvénac | Patrimoine naturel | | | | | |

CHARENTE

LE DÉPARTEMENT

**PÔLE INFRASTRUCTURES &
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

Direction des routes et de l'aménagement
Service entretien et exploitation des routes

Bureaux :
2 rue Saint Gelais
16000 ANGOULÊME
Téléphone : 05 16 09 75 51

Angoulême, le 27 MAI 2020

Monsieur Valentin RENAUD
VALECO INGENIERIE
77 allée de Brienne
31000 TOULOUSE

Affaire suivie par : Séverine CHAMOULAUD
Ligne directe : 05 16 09 74 09
Nos réf : 2020-05-332

Monsieur,

Vous avez sollicité des informations relatives aux éventuelles servitudes routières, dans la perspective d'une demande d'autorisation d'exploiter une zone de parc photovoltaïque dans la commune de Touvérac.

Au regard des compétences plus larges du Département, j'attire votre attention sur les préconisations à respecter ou les informations susceptibles d'être reprises dans l'étude d'impact sur l'environnement.

Tout d'abord, il conviendra d'effectuer un examen détaillé concernant les raccordements électriques jusqu'au poste de transformation. Le réseau nouvellement créé ne devra pas conduire à la création de nouveaux obstacles latéraux en bordure de routes. Il en est de même pour les panneaux eux-mêmes ou bien encore les dispositifs de clôture. En ce sens, les recommandations nationales et locales devront être strictement respectées. Les créations de réseaux souterrains devront être réalisées suivant la charte départementale sur le remblaiement des tranchées tel que stipulé dans le règlement de voirie départementale de la Charente (article 53 et annexe 5). La création de ce réseau devra faire l'objet d'une demande de permission de voirie auprès de l'agence départementale de l'aménagement (ADA) de Montmoreau.

De plus, il sera nécessaire de faire examiner les aménagements éventuels (élargissement ponctuel, modification de carrefour, renforcement, créations d'accès) conjointement avec un représentant de l'ADA de Montmoreau lorsque l'itinéraire d'approvisionnement sera défini. Ces derniers seront étudiés en amont du dépôt des autorisations de type permis de construire ou installations classées et seront intégrés dans l'étude d'impact. A noter que toute création d'accès ou modification de carrefour pour accéder au site devra faire l'objet d'une demande de permission de voirie adressée à l'ADA.

.../...

Copie :

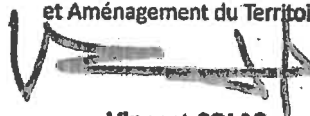
ADA de Montmoreau
SEER (photovoltaïque)

Enfin, il convient de rappeler que conformément à l'article L131-8 du code de la voirie routière et à l'article 79 du règlement de voirie de la Charente : "Toutes les fois qu'une route départementale entretenue à l'état de viabilité est, habituellement ou temporairement, soit empruntée par des véhicules dont la circulation entraîne des détériorations anormales, soit dégradée par des exploitations de mines, de carrières, de forêts, de site d'installation classée pour la protection de l'environnement ou de toute entreprise, il est imposé aux entrepreneurs ou propriétaires, des contributions spéciales, dont la quotité est proportionnée à la dégradation causée".

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma parfaite considération.

Pour le Président et par délégation

Le Directeur du Pôle Infrastructures
et Aménagement du Territoire



Vincent COLAS

CHARENTE

LE DÉPARTEMENT

**PÔLE INFRASTRUCTURES &
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

Direction des routes et de l'aménagement
Agence départementale de MONTMOREAU

Bureaux :
Rue de la TUDE
BP 10002
16190 MONTMOREAU SAINT-CYBARD
Téléphone : 05 16 09 50 34

Direction Départementale
des Territoires de la Charente
Service Urbanisme/Unité
Application du Droit des Sols

43, rue DUROSELLE
16000 ANGOULEME

MONTMOREAU, le 19 SEP. 2022

Affaire suivie par : Gilles CALLEC
Ligne directe : 05 16 09 65 61
PJ : 1 dossier

Objet : Avis sur un Permis de Construire à TOUVERAC - n° PC 016 384 21 W0010
Lieu - dit : «La Grolle», 16360 Touvérac

Suite à votre consultation reçue en date du 08.09.2022 concernant le dossier cité en objet, je vous prie de trouver mes remarques :

Sur l'implantation du parc photovoltaïque nous n'avons pas d'opposition sur sa localisation, par contre elle est soumise à un certain nombre de réserves qui ont fait l'objet d'un avis le 27 mai 2020 au pétitionnaire.

Tous d'abord, il conviendra d'effectuer un examen détaillé concernant les raccordements électriques sur DP jusqu'au poste de transformation. Le réseau nouvellement créé sur DP ne devra pas conduire à la création d'obstacles latéraux en bordures de routes. En ce sens les recommandations nationales et locales devront être strictement respectées. Les créations de réseaux souterrains sur DP devront être réalisées suivant la charte départementale sur le remblaiement des tranchées conformément au règlement de voirie départementale de la Charente (article 53 et annexe 5).

De plus lorsque l'itinéraire d'approvisionnement du chantier sera défini, un accord préalable du gestionnaire de la voirie sera nécessaire pour approuver les aménagements éventuels. Il convient aussi de rappeler que conformément à l'article L131-8 du code de la voirie routière et à l'article 79 du règlement de voirie de Charente : « toutes les fois qu'une route départementale entretenue à l'état de viabilité est, habituellement ou temporairement, soit empruntée par des véhicules dont la circulation entraîne des détériorations anormales, soit dégradée par des exploitations de mines, de carrières, de forêts, de sites d'installations classées pour la protection d'environnement ou de toute entreprise, il est imposé aux entrepreneurs ou propriétaires de contributions spéciales, dont la quotité est proportionnée à la dégradation causée ».

Enfin, avec ces réserves, l'accès aujourd'hui mentionné sur le plan de la demande, au vu de son implantation sur la Route Départementale n°2, dans la courbe, avec des soucis de visibilité, et sur l'axe reliant l'échangeur de la RN 10, n'est pas judicieuse. Aussi nous exigeons son déplacement le long de la RD 910, à la hauteur de l'amorce de la pointe d'îlot matérialisé en zébra en direction du Tâtre, où le trafic est moindre, l'infrastructure appropriée, et la visibilité parfaite.

En conséquence, j'émet donc un avis défavorable à l'accès sur la Route Départementale n°2.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation
Le Chef d'agence

Gilles CALLEC